

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2024

Délibération DCS 2024/14

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 02 octobre 2024

Date de convocation : **20 septembre 2024**
Heure de début de séance : **18h25**
Secrétaire de séance : **Mme CARON Martine**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Stéphane Delaporte ; Yves Cottard ; Michel Millon ; Bruno Lengrand ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Karine Verqueren, Johnny Lenoir, Marcel Chaneac ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Antoine Loquet* ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Jean-Claude Gout ; Cyrille Cleuet ; Valérie Bauduin, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet ; Murielle Fimes ; Gauthier Nancelle, Thierry Quentin ; Frédéric Da Silva ; Michel Choisy. Jean-Pierre Cozette ; Jacky Massies ; Gilbert Demoen* ; Bruno Caron ; Christophe Dumont. (*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Valérie Boitel à Michel Million, de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Jean-Michel Cherault à Jean-Claude Gout, d'Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

OBJET : Attribution du marché accord-cadre à bon de commandes pour les travaux d'extension de réseaux, raccordements et branchements eau potable – procédure adaptée.

Monsieur le Président rappelle que le syndicat souhaite relancer le marché accord-cadre à bon de commandes pour les travaux d'extension de réseaux, raccordements et branchements eau potable

Quatre offres ont été analysées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMEVA) et les agents du SIAEP de Guerbigny puis un rapport final a été présenté le 18/09/2024.

Ce rapport vous est présenté en ce jour.

Les conclusions du maître d'œuvre et des agents du SIAEP ayant réalisé l'analyse sont de retenir l'entreprise EHTP pour un montant de 698 098€ HT.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- APPROUVE les conclusions du rapport d'analyse des offres et désigne EHTP comme attributaire du marché accord-cadre à bon de commandes pour les travaux d'extension de réseaux, raccordements et branchements eau potable ;

- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché ;

- AUTORISE le Président à lancer la mission de maîtrise d'œuvre.

Membres en exercice :	84	Votants :	48
Présents :	44	Pour :	48
Absents :	40	Contre :	00
Pouvoir :	04	Abstention :	00

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 08/10/2024 et transmission par voie dématérialisée le 08/10/2024.
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication